

<https://enseignants.se-uns.org/Epreuves-communes-de-contrôle-continu-et-maintenant-des-actes>



Enseignants de l'Unsa

Épreuves communes de contrôle continu : et maintenant, des actes !

- Je suis... - Prof de lycée - collège -

Date de mise en ligne : jeudi 14 novembre 2019

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

Les épreuves communes de contrôle continu (E3C) auront lieu pour la première fois début 2020. Des annonces ministérielles ont été faites sur la banque nationale de sujets ou encore sur la reconnaissance financière du transfert d'une partie de la charge de travail de correction des épreuves terminales vers ces épreuves ponctuelles. Le SE-Unsa a réclamé une organisation souple tout en offrant des garanties d'équité. Où en est-on aujourd'hui ?

Le SE-Unsa a consulté les enseignants et CPE de lycée sur l'organisation locale des E3C et publiera les résultats début décembre pour éclairer les travaux du prochain comité de suivi de la réforme.

Banque de sujets, interface et dématérialisation: comment ça va se passer?

Les sujets de la banque nationale de sujets sont en cours de rédaction alors qu'ils auraient dû être prêts, à la disposition des équipes pour leur permettre de choisir ceux qui conviennent, depuis la rentrée. Pourquoi ce retard ? L'interface pour choisir les sujets ne pourra être utilisée qu'à partir du 1er décembre. Le SE-Unsa réclame des outils adaptés pour les équipes, pour faciliter leur travail, notamment de correction. La dématérialisation de la correction doit être préparée au sein des établissements, avec la mise à disposition de salles de travail pour la correction.

Les enseignants qui vont être impliqués dans les E3C vont continuer à faire cours alors qu'ils corrigeront les épreuves. Le SE-Unsa a demandé des épreuves courtes pour qu'elles ne déstabilisent pas trop l'organisation des établissements et que la correction ne soit pas trop chronophage. Néanmoins, la charge de travail supplémentaire bien réelle doit être reconnue financièrement, en fonction du nombre de sessions impliquant les différents enseignements. Le ministère doit communiquer rapidement sur le montant de cette indemnité annoncée il y a plus d'un an. Vous pouvez signer la pétition lancée en octobre par le SE-Unsa pour réclamer la création de cette indemnité (lien vers la pétition [ici](#)).